



## Compte rendu de la F3SCT du jeudi 15 février 2024

Présent.es pour l'administration : le recteur (Jacques MIKULOVIC) ,) le DRH (Sébastien BERNARD), l'inspecteur santé et sécurité au travail (Peter LAMBOT), la conseillère de prévention (Hélène GAUTHIER en distanciel), le conseiller technique médecin (Gérard JAVAUDIN)

OS présentes : FSU (2 en présentiel, 5 en distanciel), SGEN-CFDT (1)

Le recteur commence par nous lire la note qu'il enverra à la nouvelle ministre de l'Éducation nationale. Il reprend l'essentiel des éléments qu'il avait déjà évoqués en CSA (cf notre compte rendu CSA du 6 février). Il reprend l'essentiel de nos revendications en matière de rémunération ( sur majoration salariale, la déconjugalisation de l'ISG, l'avantage spécifique d'ancienneté, généralisation de la REP+ à tous les établissements du territoire) ainsi que l'IRCANTEC. La FSU lui rappelle en revanche son opposition au SNU qu'il met en avant.

Extrait de l'intervention du recteur sur la note en question :

*Il faudrait des mesures, dès que l'activité économique redémarre, afin de répondre à l'angoisse des personnels par des réparations nécessaires qui seront pilotées par notre division des constructions. Si ces réparations sont lancées sans délai il nous faut les financer...*

*Une grande bienveillance est nécessaire notamment au regard des demandes de mutation pour Mayotte, particulièrement en Lettres Modernes, Mathématiques mais aussi dans les autres disciplines compte tenu de notre légitime inquiétude de voir se produire des départs nombreux renforcés par la première application de la bonification de 1000 points décidés en 2019. Ajoutant que nos viviers CDD en provenance de métropole pour le 2<sup>nd</sup> degré sont fragilisés et qu'une aide en matière de communication serait bien utile pour valoriser, c'est possible, ce territoire. Dans le même temps nous bénéficions à la marge d'une filière de recrutement d'enseignants d'Afrique Francophone appréciée, adaptée et dynamique. Ils se retrouvent soumis à la même législation que l'ensemble des étrangers arrivant sur le sol de Mayotte et sont en incapacité de quitter Mayotte pour aller retrouver leur famille lors de vacances scolaires, faute de titre en règle (problème de visa)*

*A cela, depuis la crise les bailleurs signifient à ces mêmes collègues leur volonté de mettre fin à leur hébergement. Cela commence à se savoir, et risque de tarir cette source de recrutement.*

*Nous souhaitons également être autorisé à pouvoir acter dans le cadre de la préparation de la rentrée, quelques transformations de postes enseignants, premier et/ou 2nd degré, comme chaque année, en infirmière, assistante sociale, CPE à partir de nos dotations.*

*Notre dotation AED reste très éloignée des standards métropolitains, il y a lieu de voir ce qu'il peut être fait de nouveau, il en est de même en matière d'équipe mobile de sécurité EMS. Ces recrutements sont généralement dévolus aux mahorais et ce sont des emplois extrêmement visibles, très appréciés des familles et des équipes pédagogiques qui rejettent par contre les PEC.*

*À moyen terme, un choc d'attractivité est indispensable : demande de classement des 11 lycées mahorais en établissement sensible. Déconjugalisation de l'ISG, son prolongement progressif pour inciter à la stabilité, son augmentation temporaire, 10 mois de rémunération brut par an au lieu de 5, par exemple, une augmentation de la majoration du traitement au regard du cadre de travail (revendications exclusives des syndicats qui en outre se comparent à la réunion, insistent sur les conditions quotidiennes de vie).*

*Mise en place de l'IRCANTEC à Mayotte pour les contractuels, soit par la future loi Mayotte, soit si cela est possible dans un cadre réglementaire. Cette mesure était déjà prévue dans la prévision de loi refusée il y a 2 ans.*

*Examiné au regard de l'insuffisance actuelle du logement de fonction, comment aider financièrement les personnels de direction faisant fonction qui ne sont pas logés dans les établissements mais au sein du parc privé. La prise en charge du loyer des faisant fonction, l'autorisation de pouvoir le faire apparaît comme une nécessité absolue pour être en capacité d'assurer notre encadrement.*

*A plus long terme une approche sociale renforcée, la révision d'un statut du territoire en ce qui concerne l'éducation prioritaire. Actuellement le fort déséquilibre lié au régime indemnitaire impacte la répartition des titulaires et des CDD dans les collèges et les lycées. 9 sur 20 collèges seulement sont en REP+ sans que la différenciation entre eux soit convaincante. Le dernier projet prévoyait huit établissements de plus, pourquoi ne pas envisager une généralisation.*

## **Ordre du jour**

**I/Validation du PV de la précédente réunion**

**II/Point sur la situation des écoles et établissements, droits de retrait actuellement en cours : collège de M'Gombani, collègue de Koungou, LPO de Kawéni**

**III/ Bilan des DUERP 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>de</sup> degré**

**IV/Informations visite et observation de l'inspecteur santé et sécurité au travail**

**V/Bilan de la mise ne place du RSST dans les écoles et établissements, information des personnels sur le RSST et le lieu de consultation du RSST**

**VI/Questions diverses**

L'ISST (inspecteur santé sécurité au travail) rappelle les principes du droit de retrait, la procédure. Il a rappelé aux chef.fes d'établissement que le droit de retrait est prévu pour les agents publics mais la fonction publique ne rentre pas dans le cadre du code du travail ! Sic !

La doctrine de la DGRH concernant le **danger grave et imminent** :

- GRAVE : c'est pour la vie de l'agent.e.
- IMMINENT : Il doit être justifié que l'agent.e ne peut exercer sa fonction.

On ne peut pas arguer selon lui qu'il existe des dangers graves et imminents concernant les barrages. Ceux-ci ne rentrent pas dans le droit de retrait. Quand il y a barrage, il faut le signaler au chef.fe d'établissement, rester chez soi et assurer la continuité pédagogique.

DRH : La sécurité prime mais en revanche, lorsqu'un personnel est sur les lieux de manifestation, participe au blocage de l'île, c'est lui dans ce cas qui choisit d'exercer une forme particulière du droit de grève.

Les conséquences du droit de grève s'appliquent pour ces personnels. Le DRH précise qu'il a rappelé ces règles à des enseignant.es ce matin.

FSU Vous parlez de procédure, mais depuis le début de l'année scolaire, j'ai transféré 2 alertes, je n'ai jamais eu de retour.

Malgré tout, pour le 1<sup>er</sup> degré, il y a des alertes envoyées par des collègues à l'inspection, je me demande si ces documents arrivent ici. Car récemment, les collègues ont envoyé l'alerte à la mairie et l'inspection de Sada. Il n'y a pas eu d'enquête. Entre temps ça a été réglé. J'ai alerté sur Bandraboua mais ce n'était pas remonté ici.

Notre demande à nous, c'est que quand il y a des situations analogues, rien n'empêche de nous dire ce qui s'est passé à tel endroit. S'ils ne sont pas d'accord, ça devrait remonter quelque part.

L'ISST : l'enquête conjointe est faite quand le ou la représentant.e du personnel fait remonter le problème à un membre de la F3SCT. Pour le 1<sup>er</sup> degré, pas de problème à ce que les représentant.es du personnel interviennent.

FSU : Nous aurions dû avoir dans cette instance à disposition l'enquête qui a eu lieu à Koungou et à Mgombani. En ce qui concerne les retours des collègues, ils et elles ne sont pas satisfait.es. **Par exemple, il n'y a pas l'automatisation des portails d'entrée.** Ils sont en droit de continuer leur droit de retrait.

Votre lecture du droit de retrait c'est celle de la DGRH, qui n'est pas une instance juridique. Ça aurait été très utile de faire l'enquête avec les collègues.

L'ISST : Pour moi, il n'y a pas de sujet tabou. La DGRH s'appuie sur la jurisprudence du conseil d'Etat. Je vous **recommande de relayer les dangers graves et imminent** pour être associés à l'enquête et si vous n'êtes pas d'accord, ça remontera à la FSSSCT. **Par application de l'article 67 du décret 2020-1427, le déclenchement d'une enquête doit passer par un signalement d'un membre de la F3SCT.**

Le recteur : Dès qu'il y a un attroupement de jeunes devant un établissement, ça devient un danger grave et imminent. On ne pourra pas faire du zéro risque.

**FSU** : C'est un problème d'état d'esprit. À partir des éléments que les collègues reçoivent, ils et elles alertent la hiérarchie sur leur situation. Quand les collègues disent qu'il va se passer quelque chose, directement les chef.fes minimisent. À chaque fois, ça dérape. Et ce sont les collègues qui sont en difficulté. On nous dit qu'il faut remonter à l'inspection qui remonte au rectorat...en attendant, ça a duré 3h à Combani.

Les supérieur.es sont convaincu.es que les collègues ne veulent pas travailler. Actuellement il y a des classes duo qui fonctionnent avec 1 seul.e enseignant.e. Personne n'a eu un regard pour ces collègues.

Il y a des collègues qui sont là qui tiennent 2 classes malgré les barrages. On continue à penser que ce sont des fainéants et qu'on profite du premier barrage pour ne pas aller au travail !

Le Recteur : Je comprends. Quelle conduite à tenir ? Depuis 2 semaines, on redémarre tous les jours, ça frite.

**FSU** : La violence peut venir de l'intérieur des établissements, pas seulement de l'extérieur. Les collègues subissent les bruits de lacrymo, des grenades, Le chef.fes qui libèrent leurs élèves.

Nos collègues subissent des pressions. Par exemple, des collègues de Koungou. Le contexte est de plus en plus tendu, on a intérêt à rester uni et pas aller chercher la petite bête.

-Des organismes de formation font des visios à partir de 17h !

-Des collègues sont très mal, comme au LPO de Dzoumogné. On ne peut pas travailler normalement. J'ai reçu des appels au secours émanant de 6 collèges qui n'en peuvent plus. On a aussi un rôle de prévention dans cette instance. J'ai fait remonter à notre secrétaire générale ces appels.

Le recteur : Moi aussi je fais remonter les choses. J'ai demandé au directeur de cabinet de limiter les remontées. Quoi que l'on dise en métropole, ils ne peuvent se représenter le quotidien ici. Les cadres n'en peuvent plus aussi. Ce qui se passe à Mayotte n'est pas normal. Mais nous on doit être résistant pour franchir ce cap.

### **I/Validation du PV de la précédente réunion**

Le DRH explique que le compte rendu n'a pas pu être fait par sa secrétaire qui était en distanciel et n'entendait rien ce jour-là. Cette fois-ci sa secrétaire est en présentiel pour prendre des notes.

### **II/Point sur la situation des écoles et établissements, droits de retrait actuellement en cours : collège de M'Gombani, collège de Koungou, LPO de Kawéni**

Le recteur :

- M'Gombani: il y aura une activité normale demain(vendredi), Panima devrait livrer la collation.
- Collège de Koungou : ils ne sont plus en droit de retrait. On a demandé au principal de Koungou de trouver un.e principal.e adjoint.e faisant fonction dans l'établissement.

-DCS, le bon de commande est parti, on espère que ce sera fait pour le 10 mars prochain.

On a discuté avec le DGS de la mairie pour la transmission des emplois du temps des professeurs d'EPS pour que la sécurité puisse se faire lors des trajets.

-Finalisation de la clôture de séparation entre le collège et le plateau sportif.

Tous les jours, on fait une actualisation de la situation. Rappel, si on travaille en distanciel, ce n'est pas un droit de retrait.

➤ LPO de Kawéni

ISST : Au LPO de Kawéni, 4 collègues sont en droit de retrait, si les collègues ne peuvent pas y aller, ils restent chez eux et il y a continuité pédagogique.

FSU/ LPO de Kawéni, il y a une demande des collègues pour finir les cours à 15h comme cela se fait aux Lumières.

Le recteur : LPO de Kawéni : il faut que la proposition vienne de la proviseure, avec les équipes.

Le recteur : À Bamana, on ferme à 12h sauf pour les formations supérieures. C'est une appréciation au jour le jour.

### **III/ Bilan des DUERP 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>de</sup> degré**

La conseillère de prévention nous a présenté un diaporama avec de nombreuses données mais qui ne nous a toujours pas été envoyé au moment où nous rédigeons ce compte rendu.

La conseillère de prévention : on a mis en place la plateforme pour les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).

Sur les 188 écoles, 135 nous ont transmis leur DUERP pour l'année 2022-23.

Nous avons une étude qualitative de l'ensemble des risques qui ont été remontés. Ce bilan sera améliorable. Notre axe a été de faire de la statistique.

L'année dernière, on a expliqué dans les écoles le fonctionnement du DUERP et du RSST. Ces formations ont été utiles pour les personnes qui ont participé.

-Pour le 2<sup>de</sup> degré, 16 collèges et 8 lycées ont transmis leurs DUERP pour l'année 2022-2023.

### **IV/Informations visite et observation de l'inspecteur santé et sécurité au travail**

## **V/Bilan de la mise ne place du RSST dans les écoles et établissements, information des personnels sur le RSST et le lieu de consultation du RSST (registre santé et sécurité au travail)**

La conseillère de prévention : L'affichage du RSST est obligatoire, on réfléchit à sa mise place dématérialisée.

**FSU** : On demande depuis un moment déjà la dématérialisation.

Le DRH fait le point sur les demandes du rectorat au ministère

-Notre demande d'un médecin de prévention pour l'académie a été validée. On aura un médecin du travail à la rentrée 2024.

- Pour le dispositif VSST, la personne référente chargé de la formation pour traiter les VSST a été recrutée.
- L'installation d'une cuve au rectorat, c'est fait.
- Les préconisations du rapport de visite au lycée du nord ont été pris en compte

Réponses du recteur à la déclaration liminaire de la FSU Mayotte:

- Pas de pression sur les collègues qui vont en Petite-Terre
- Concernant les formations, **on va demander aux chefs de dégager du temps sur le temps scolaire**. Si c'est sur les vacances ce sera sur la base du volontariat.
- Nos élèves considèrent nos établissements comme plus sécurisés que l'extérieur.
- Pour Mme Youssouffa, je vais remonter au ministère, je ne cherche pas à polémiquer même si ce n'est pas l'envie qui m'en manque mais elle est élue de la République, je suis juste affecté. J'aurai perdu d'avance. **La FSU en prendra la responsabilité quelques jours plus tard.**

SGEN-CFDT : Le compte rendu pour le collège de Doujani a été fait ?

**FSU** et la conseillère de prévention : Le compte rendu a été fait.

**FSU** : Mais les conclusions du compte rendu n'ont pas été mis en œuvre. Pourtant, il y a eu 2 visites dans ce collège !

L'ISST : J'ai transmis les doléances. Il y a des difficultés sur la priorisation du PPI. Lors de la prochaine FSSCT, un point sera fait sur ce compte rendu.

**FSU** : En 2021, c'est le contrôle de sécurité technique qui avait été relevé et ça n'avait pas été fait. Il y avait les animaux qui passaient, fuites d'eau au niveau des toits...On n'avance pas suffisamment sur ce dossier !

DRH : On en fait un compte rendu à la prochaine FSSCT.

*Pas de questions diverses. La convocation n'avait pas été envoyée à tous les membres de la F3SCT.*